

Note d'orientation : Étude sur la récidive au Canada

D'après le rapport de l'étude canadienne sur la récidive.

Omi Hodwitz, Université de l'Idaho.

Aperçu général

L'étude canadienne sur la récidive (CRS) présente la première analyse de la récidive chez les personnes condamnées pour des infractions liées au terrorisme au Canada. Après avoir examiné 76 cas survenus entre 2001 et 2025, l'étude a révélé que le taux de récidive terroriste après la libération est relativement faible, 10,8 % des personnes libérées ayant commis une nouvelle infraction. La plupart des incidents concernaient des violations des conditions de libération, bien que ces violations de la liberté conditionnelle aient généralement révélé une réimplication dans le terrorisme ou une intention de le commettre.

Résumé des principales conclusions

Le CRS suit les taux de récidive à l'aide de données ouvertes concernant des personnes condamnées pour des infractions liées au terrorisme entre 2001 et 2025. L'échantillon analytique comprenait 76 personnes condamnées (après exclusion des affaires en cours, des expulsions, des décès et d'autres cas ne se prêtant pas à un suivi).

- Le délinquant terroriste type de cet échantillon était un homme (89 %), âgé en moyenne de 28 ans, sans antécédents judiciaires, affilié à un groupe terroriste (71 %) et ayant purgé une peine moyenne de 8,4 ans.
- Cinq personnes libérées (10,8 % des 46 délinquants libérés) ont récidivé au sein de la communauté, toutes dans l'année suivant leur libération, voire moins. Les infractions commises par trois d'entre elles indiquaient une réimplication directe dans le terrorisme (possession de matériel terroriste, menaces de porter atteinte à autrui et tentative de voyage pour rejoindre un groupe terroriste). Les deux autres délinquants se sont rendus coupables d'infractions pouvant refléter indirectement des intentions criminelles (possession d'un téléphone portable, non-port d'un dispositif de surveillance).

Les résultats indiquent que les personnes condamnées pour des infractions liées au terrorisme présentent une faible probabilité de se livrer à nouveau à des activités criminelles après leur libération, et que les infractions commises au sein de la communauté consistent principalement en des violations des conditions de libération. Cependant, bon nombre de ces violations sont le signe d'un engagement ou d'une intention extrémiste. Les personnes relevant du CRS ont des taux de récidive inférieurs à ceux de l'ensemble des délinquants fédéraux canadiens. De même, des recherches internationales ont également montré que les auteurs d'actes terroristes récidivent souvent à des taux nettement inférieurs à ceux de la population délinquante générale.

Contexte

Depuis l'adoption de la Loi antiterroriste du Canada en 2001, 115 personnes ont été inculpées d'infractions liées au terrorisme (chiffres de novembre 2025). À ce jour, aucune étude n'a été menée sur la récidive après la libération des terroristes condamnés au Canada. Le CRS comble cette lacune en analysant les taux de récidive à partir de données accessibles au public concernant les personnes condamnées pour des infractions liées au terrorisme au Canada.

Considérations

Le faible taux global de récidive n'élimine pas les préoccupations en matière de sécurité publique. La récidive terroriste semble relativement faible par rapport à la délinquance classique, mais les infractions terroristes entraînent des conséquences potentiellement graves, ce qui signifie que même les cas peu fréquents méritent une attention soutenue. Bien qu'aucun délinquant libéré ayant récidivé n'ait réussi à commettre un crime violent ou un attentat terroriste, plusieurs comportements ont révélé une intention terroriste persistante et une mobilisation en faveur de la violence (par exemple, tenter de se rendre à l'étranger pour rejoindre un groupe terroriste, proférer des menaces de violence ou posséder un dispositif accompagné d'informations sur la fabrication de bombes).

Les taux de récidive au Canada semblent légèrement supérieurs à ceux signalés dans d'autres pays, bien qu'ils restent globalement faibles. Il est toutefois important de noter que les résultats des études varient en fonction des critères de sélection des cas et de la définition de la récidive utilisée. Cela souligne la nécessité de mieux comprendre les différences entre les taux internationaux de récidive terroriste, mais aussi celle de mieux cerner la population des délinquants liés au terrorisme au Canada.

Recommandations politiques

- 1. Maintenir une surveillance renforcée après la libération.** Continuer à assurer une surveillance renforcée après la libération des personnes condamnées pour des infractions liées au terrorisme. Bien que la plupart des infractions commises après la libération aient constitué des violations des conditions de liberté conditionnelle, ces violations étaient souvent liées à l'extrémisme ou révélaient une intention criminelle potentielle.
- 2. Poursuivre la mise en œuvre de programmes de réinsertion sur mesure.** Les efforts actuels de supervision et de suivi ont peut-être contribué à la détection précoce de comportements préoccupants, mais la poursuite de ces programmes et la mise en place d'un accompagnement sur mesure à la réinsertion restent essentielles pour ce groupe particulier de délinquants, tant pendant leur incarcération qu'au sein de la communauté. Ce besoin est d'autant plus mis en évidence que ces délinquants ont tous récidivé dans l'année qui a suivi leur libération, voire moins, ce qui indique des difficultés potentielles liées à leur réinsertion.
- 3. Il convient de soutenir les études longitudinales, la collecte de données et la recherche comparative.** Les résultats mettent en évidence que la récidive terroriste au Canada est souvent motivée par des considérations idéologiques, ce qui la distingue de celle observée dans d'autres pays. Par conséquent, un examen plus approfondi de la nature et des motivations de la récidive terroriste au Canada, ainsi que des comparaisons internationales, s'imposent.